



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 2 MARS 2026
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET
Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET – Isabelle DUPANLOUP - Daniel JORDANOU

Etaient absents : Fabienne ALTER - Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON
David VERNEY

Pouvoirs : 3

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

**DEL N° 2026-009 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :
APPROBATION**

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU),

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 – budget principal, transmis par l'Ordonnateur au Comptable public,

Vu le compte-rendu de la Commission Finances du 19 février 2026,

Considérant que le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion, et présente de manière consolidée la situation budgétaire et financière de la Collectivité,

Considérant les résultats suivants du CFU 2025 du Budget principal :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	7 329 136,66	4 320 521,00	11 649 657,66
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	6 520 200,17	8 920 390,24	15 440 590,41
	Restes à réaliser	C	393 703,50	0,00	393 703,50
	Autorisation budgétaire totale	D	7 226 671,25	4 683 064,89	11 909 736,14
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	2 577 232,10	8 125 366,49	10 702 598,59
	Restes à réaliser	F	1 154 919,54	0,00	1 154 919,54
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 942 968,07	795 023,75	4 737 991,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-102 465,41	362 543,89	260 078,48
Soles (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	3 840 502,66	1 157 567,64	4 998 070,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-761 216,04	0,00	-761 216,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 079 286,62	1 157 567,64	4 236 854,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- section d'investissement : 3 840 502.66 €,
 - section de fonctionnement : 1 157 567.64 €,
- soit, résultat de clôture de 4 998 070.30 € ;

Considérant les restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 393 703.50 € et en dépenses d'investissement à hauteur de 1 154 919.54 € ;

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le CFU 2025, Budget principal,
- acte des résultats 2025 suivants :
 - o résultat de clôture section d'investissement : 3 840 502.66 €,
 - o résultat de clôture section de fonctionnement : 1 157 567.64 €,
 - o résultat de clôture global : 4 998 070.30 €,
- reconnaît la sincérité des reports en section d'investissement ci-après :
 - o reports en recettes d'investissement : 393 703.50 €,
 - o reports en dépenses d'investissement : 1 154 919.54 € ;
- autorise le Maire à signer le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget principal et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le :
Publié le :
Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

